INDRE-ET-LOIRE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 669 ; votants, 654 — MM. René Besnard, s. s., r. s., 516 voix, élu ; Docteur Foucher, s. s., r. s., 413 voix, élu ; Chautemps, s. s., s. s., 350 voix, élu.

LOT (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 593 ; votants 564. — MM. de Monzie, s. s., r. s., 488 voix, élu ; Loubet, s. s., r. s., 463 voix, élu ; Fontanille, s. e., r. s., 473 voix, élu.

LOZERE (1er tour) — 2 sièges ; inscrits, 377 ; votants, 376 — MM. de Las Cases, s.s., c., 289 voix, élu ; Dande, s. s., r., 267 voix, élu.

LANDES (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 710 ; votants, 708 — MM. Cadilhon, s. s., r. g., 582 voix, élu ; Daraignez, s. s., r. g., 571 voix, élu ; Millies-Lacroix, s. s., r. s., 543 voix, élu.

MARNE (1er tour) — 3 sièges ; inscrits, 969, votants, 962 — MM. Léon Bourgeois, ancien président du Sénat, ancien président du Conseil, s. s., r. s., 848 voix, élu ; Henri Meufin, s. s., r. s., 834 voix, élu ; Montfeuillard, s. s., r. s., 816 voix, élu.

MEURTHE-ET-MOSELLE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 1.077 ; votants, 1.072. — MM. Lebrun, s. s., r., 961 voix, élu ; Louis Michel, s. s., r. g., 939 voix, élu ; Michaut, s. s., r., 840 voix, élu.

SARTHE (1er tour). — 1 siège. — Ajam, r. i., 478 voix, élu.

MOSELLE (1er tour). — 5 sièges ; inscrits, 1407. — MM. le général Stuhl, s. s., r., 1158 voix, élu ; le général Hirschauer, s. s., r., 1150 voix, élu ; de Marguerie, s. s., r., 1101 voix, élu ; de Berthier, s. s., r., 1144 voix, élu ; Bompart, s. s., r., 918 voix, élu.

LOIRE-INFERIEURE (1er tour). — 5 sièges ; MM. Babin Chevaye, s. s., c., élu ; de Dion, s. s., c., élu ; François Saint-Maur, s. s., c., élu ; de Landemont, s. s., c., élu ; de Moustaigu, s. s., c., élu.

HERAULT (1er tour). — 3 sièges — MM. Roustan, s. s., s. i., 539 voix, élu ; Pélisse, ss., r. s., 464 voix, élu.

ILLE-ET-VILAINE (1er tour). — 5 sièges ; inscrits, 1102 ; votants, 1092. — MM. Jenouvrier, s. s., c., 512 voix, élu ; Lemarie, s. s., c., 602 voix, élu ; Brager de La Ville-Moisan, s. s., c., 580 voix, élu ; Garnier, s. s., c., 557 voix, élu ; Porteu, s. s., c., 551 voix, élu.

HAUTE-MARNE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 740 ; votants, 736. — MM. Cassez, directeur-adjoint au ministère de l'Agriculture, r. s., 607 voix, élu ; Humblot, s. s., r. g., 551 voix, élu ; Courtier, député, r. s., 484 voix, élu.

INDRE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 617 ; votants, 605. — MM. Leglos, s. s., r. s., 500 voix, élu ; Ratier, s. s., r. g., 483 voix, élu ; Cosnier, s. e., r. s., 453 voix, élu.

MAINE-ET-LOIRE (1er tour). — 4 sièges ; inscrits, 943 ; votants, 931. — MM. Dominique Delahaye, s. s., c., 539 voix, élu ; Jules Delahaye, s. s., c., 517 voix, élu ; Desrouge, 675 voix, élu ; De Blois, s. s., c., 644 voix, élu.

LOIR-ET-CHER (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 623. — MM. Pichery, s. s., r. s., 517 voix, élu ; Berger, s. s., r. e., 494 voix, élu ; Gauvin, s. s., r. s., 487 voix, élu.

ISERE (1er tour). — 4 sièges ; inscrits, 1188 ; votants, 1182. — MM. Rajon, s. s., r. s., 809 voix, élu ; Vallier, s. s., r. s., 808 voix, élu ; Léon Perrier, s. s., r. s., 782 voix, élu ; Brenier, a. d., s., 636 voix, élu.

MANCHE (1er tour). — 4 sièges ; inscrits, 1153 ; votants, 1140. — MM. Damecour, s. s., r., 775 voix, élu ; Gaudin de Villaine, s. s., c., 749 voix, élu ; Dudouyt, s. s., r., 711 voix, élu ; Riottsau, avocat, s. s., r. g., 601 voix, élu.

OISE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 1108 ; votants, 1106. — MM. Delpierre, s. s., r. g., 550 voix, élu ; Noel, s. e., r. s., 568 voix, élu ; Roland, s. s., r. g., 579 voix, élu.

GERS (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 713 ; votants, 709 — MM. Gardey, a. d., r. s., 483 v., élu ; Philip, s. s., r. s., 474 voix, élu ; Tournan, a. d., s. i., 440 voix, élu.

MAYENNE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 626 ; votants, 623. — MM. Jénin, maire de Laval, r., 357 voix, élu ; Denis, s. s., r., 348 voix, élu ; comte d'Elva, s. s., c., 341 voix, élu.

MEUSE (1er tour). — 3 sièges ; inscrits, 812 ; votants, 810. — MM. Poincaré, président du Conseil, s. s., r. g., 794 voix, élu ; Paul Chevalier, s. s., r. g., 420 voix, élu.

LOIRET (1er tour). — 3 sièges — MM. Donon, s. s., r. s., 524 voix, élu ; Roy, s. s., r. s., 465 voix, élu ; Rabier, s. s., r. s., 458 voix, élu.

GIRONDE (1er tour). — 5 sièges ; inscrits, 1315 ; votants, 1307. — MM. Chastenet, s. s., r. i., 1074 voix, élu ; Chaumié, s. s., r. i., 892 voix, élu.

HAUTE-GARONNE (1er tour). — 4 sièges — MM. Blaignan, s. s., r. g., élu ; Duchein, s. s., r. g., élu.

LOIRE (1er tour). — 5 sièges ; inscrits, 965 ; votants, 963. — MM. Louis Soulié, s. s., s. i., 487 voix, élu.

Deuxième tour

HAUTE-GARONNE. — M. Feuga, maire de Toulouse, 91 voix, élu.

Il y a ballottage pour le 4e siège.

DROME. — 1 siège en ballottage. M. Lisbonne substitut au Parquet de la Seine r. s. 429 voix, élu ; M. Pey, c. g. r. s., 282 voix.

GIRONDE. — 3 sièges en ballottage. Ont obtenu : MM. Calmel, r. i., élu. Ballottage pour deux sièges.

HAUTE-GARONNE. — MM. Feuga, maire de Toulouse r. i., 488 voix, élu.

Il y a ballottage pour un siège.

HAUTE-LOIRE. — 3 sièges en ballottage. MM. Enjolras, s. s., r. g. 388 voix, élu ; Martin Bivachon, maire de Pont-Salomon, r. g. 358 voix, élu. Il y a ballottage pour un siège.

HERAULT. — 1 siège en ballottage : MM. Reboul, a. d., s. 534 voix, élu.

JURA. — 2 sièges en ballottage : MM. Charles Dumont, député r. s., 483 voix, élu ; Brocard, a. s. r. s., 472 voix, élu.

LOIRE. — 4 sièges en ballottage. Ont obtenu : MM. Marlin, s. s. r. s. 523 voix, élu ; Jean Morel, s. s. r. s., 521 voix, élu ; Drivet, s. s., r. s. 510 voix élu. Il y a ballottage pour un siège.

LOT-ET-GARONNE. — 1 siège en ballottage : M. Marraud s. s., r. s., 412 voix élu.

LA SITUATION DES PARTIS

Paris, 6. — Les deux premiers tours de scrutin ont donné les résultats suivants :

Sièges à pourvoir 116.

Sont élus : Conservateurs et libéraux, sortants : 117 ; nouveaux : 0.

Républicains, sortants 10 ; nouveaux 2.

Républicains de gauche, sortants 14 ; nouveaux, 8.

Radicaux indépendants, sortants 2 ; nouveaux : 2.

Radicaux et radicaux-socialistes ; sortants 34 ; nouveaux 4.

Républicains socialistes sortants 2 ; nouveaux : 2.

Socialistes S. F. I. O., sortants 2, nouveaux 2.

Totaux sortants : 79 ; nouveaux 15.

Total général : 94.

Il y a 21 ballottages.

Il manque le résultat de la Martinique pour le premier tour.

LES GAINS ET LES PERTES

Conservateurs et libéraux, gain 0 ; perte 0.

Républicains, gain 1 ; pertes 2.

Républicains de gauche, gain, 1 ; pertes 2.

Radicaux indépendants, gain 1 ; pertes 2.

Radicaux et radicaux socialistes, gains 3 ; pertes 3.

Républicains socialistes, gains 2 ; pertes 0.

Socialistes S. F. I. O., gains 2 ; pertes 0.

Sont élus au second tour de scrutin :

Républicains de gauche : MM. Enjolras, sénateur sortant ; Martin Binachon et Calmeli, sénateurs nouveaux.

Radicaux indépendants : MM. Feugat, sénateur nouveau.

Radicaux et radicaux-socialistes : MM. Brocard, Drivet, Merlin Fernand, Jean Morel, Marraud, sénateurs sortants ; MM. Lisbonne et Charles Dumont, sénateurs nouveaux.

Socialiste (S. F. I. O.) : M. Reboul, sénateur nouveau.

POUR LE BLOC DES GAUCHES

Cahors, 6. — Au cours de la réunion des 400 délégués républicains sénatoriaux du Lot, provoquée par M. Malvy, ancien ministre, M. de Monzie, sénateur, parlant au nom des trois sénateurs sortants a donné son adhésion pleine et entière au bloc des gauches.

Sur la proposition de M. Malvy, l'assemblée a acclamé leurs trois candidatures liant ainsi au succès républicain des élections sénatoriales d'aujourd'hui le succès de la liste d'Union des gauches aux élections législatives prochaines.

M. Malvy a refusé toute candidature au Sénat.

Sauvage agression à Dunkerque

En soirée deux individus ont assailli un marin britannique, le nommé Codd Jones, 50 ans, à bord du steamer « Orango River ».

Codd passait place de la Gare lorsqu'il fut interpellé par deux matelots de nationalité scandinave. As-tu de l'argent, lui dirent-ils en mauvais anglais. Comme il répondit affirmativement, ils exigèrent qu'il payât un verre.

— Je rentre à mon bord, se contenta-t-il de répondre ; ils se ruèrent alors sur lui et tandis que l'un d'eux lui labourait la tête à coups de talons, l'autre fouillait ses poches.

Codd, la figure méconnaissable a été transporté au commissariat de police où après interrogatoire, il a exprimé le désir d'être reconduit à son bord.

Le crime de Coucy-le-Château

UN DEUXIEME ASSASSIN ARRETÉ A MARSEILLE

Marseille, 6. — Au moment du départ du vapeur « Timgad », courrier de Tunisie, la police spéciale des ports a procédé à l'arrestation du sujet arabe Arabie Hamed, âgé de 34 ans et originaire du Michelet (Algérie).

Cet individu est l'un des auteurs du double assassinat commis le 3 novembre dernier à Coucy-le-Château. Arabie Hamed, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt du parquet de Laon, a été écroué à la prison Châve, en attendant son transfert.

On se souvient qu'un complice de cet individu a été arrêté à Reims ces jours derniers.

Douze tués par le froid

Chicago, 6. — Un froid des plus rigoureux qui sévit actuellement dans le pays, a causé la mort d'une douzaine de personnes.

Le point le plus froid est Virginie dans l'Etat de Minnesota où on a enregistré 39° Fahrenheit au-dessous de zéro.

Quatre jours en mer en pleine tempête sur hydravion

Rome, 6. — Depuis quatre jours, on était inquiet sur le sort d'un hydravion italien dont on n'avait reçu aucune nouvelle.

On l'a retrouvé hier soir dans la Haute Adriatique avec le pilote Marchal Périn qui est sain et sauf.

Il est resté quatre jours en pleine mer au milieu de la tempête.

Une panique au cirque

Montpellier, 6. — A Florensac, un commencement d'incendie a causé une panique parmi les spectateurs au Cirque Royal.

Un tuyau de transmission d'essence du moteur s'étant rompu, l'essence s'est répandue sur le sol et s'est enflammée.

On compte quelque spectateurs blessés dont deux ou trois grièvement.

UN ATTENTAT CONTRE LA FAMILLE IMPERIALE JAPONAISE

Tokio, 6. — Une manifestation a eu lieu dans la soirée devant le palais du Mikado, où d'ailleurs la famille impériale ne réside pas actuellement. Un Coréen a lancé une bombe qui n'a pas fait explosion. L'agresseur a été arrêté. Il était arrivé le matin de Changhaï et il a été trouvé en possession de trois bombes.

LES ELECTIONS EN ALBANIE

Belgrade, 6. — Les résultats définitifs des élections constituantes albanaises parvenus à Belgrade annoncent 61 sièges pour le Bloc gouvernemental, savoir : groupe Ahmed Bey et Chefket Bey, 33 sièges ; groupes Elbassant et Fracneri, 14 sièges chacun ; le bloc d'opposition obtient 36 sièges ; 5 indépendants sont en outre élus.

L'occupation restreinte de la Ruhr

DES TROUPES ONT COMMENCE LE MOUVEMENT DE DEPART

Mayence, 6. — Par suite de la réorganisation de l'armée française du Rhin, certains régiments autrefois stationnés en Rhénanie, font actuellement partie des divisions de l'intérieur et vont, de ce fait, quitter leurs garnisons actuelles. Tels sont les 39e régiment de tirailleurs de Mayence et le 25e régiment de tirailleurs de Kreuznach.

L'armée française du Rhin comprendra désormais : le 32e corps d'armée à Dusseldorf, avec la 38e division à Dusseldorf, la 77e à Essen et la 3e à Darmstadt ; le 33e corps d'armée à Boon avec la 128e division à Boon, la 44e à Trèves et la 40e à Coblence ; le 30e corps d'armée à Wiesbaden avec la 37e division à Wiesbaden, la 41e à Kreuznach et la division marocaine à Neustadt.

Les mouvements pour le retour des troupes s'échelonneront sur l'ensemble du mois de janvier. Ceux concernant les 40e et 47e divisions qui rentrent de la Ruhr en Rhénanie sont actuellement en cours d'exécution.

Le quartier général de l'armée du Rhin rejoindra Mayence le 12 janvier 1924. Le retour du quartier général de la 4e division légère et de la 3e brigade de cuirassiers. Le départ pour la France des régiments de renforcement stationnés en Rhénania et notamment du 39e régiment de tirailleurs algériens, s'effectueront ensuite.

La montée dans la Ruhr des dépôts des 38e et 77e divisions, le transport en France de la 11e division et, en particulier, du 25e régiment de tirailleurs algériens, sont prévus ultérieurement.

Pour les 8 heures en pays occupés

UN CONGRES A EU LIEU A BOCHUM

Dusseldorf, 6. — Un congrès extraordinaire du D. M. V. s'est réuni le 3 à Bochum et a voté la lutte renforcée contre la prolongation de la durée du travail.

Deux délégués ont été envoyés à la centrale du parti à Stuggart, pour y demander de subventionner cette lutte.

Un appel a été également fait dans le même but aux organisations similaires de l'étranger.

Par contre, les ouvriers affiliés au syndicat chrétien et au syndicat Hirsch-Dunker ont accepté de travailler 10 heures par jour. C'est ainsi qu'à Dortmund, dans les grandes firmes Hœsch et Dortmunder Union, on travaille 10 heures par jour.

3000 et 5000 ouvriers sont occupés respectivement dans ces usines.

DES MANIFESTATIONS ONT LIEU

Dusseldorf, 6. — Des manifestations sont organisées un peu partout devant les établissements où le travail continue, les ouvriers ayant accepté de travailler 10 heures.

Dans de nombreux endroits, grévistes et chômeurs ont réussi à débaucher par la force les ouvriers et les usines ont dû fermer leurs portes.

A Weimar, 3000 chômeurs, accompagnés d'une centurie communiste, ont débauché les ouvriers de la Rembacher Hutte.

2000 chômeurs du Bochumer Verein ont tenté de pénétrer dans l'usine et ont été dispersés par la police.

Des manifestations analogues ont eu lieu à Ratingen.

A Dusseldorf, les ouvriers des transports et du bâtiment ont adhéré à la grève des ouvriers métallurgistes. La municipalité a supprimé les allocations aux grévistes de la métallurgie.

Dans les mines également, les directeurs renvoient tous les ouvriers qui n'arrivent pas à une production journalière de 700 kilos de charbon. La production individuelle depuis la guerre était d'environ 800 kilos.

La grève a été proclamée à la mine Diergardt, à Duisbourg ainsi qu'à la mine Mevisseu. Une grève générale est envisagée.

Mort de M. E. LOTH ex-député du Pas-de-Calais

Nous apprenons la mort de M. Emile Loth ancien député du Pas-de-Calais, conseiller général du canton de Marquion et maire de Quéant, décédé hier matin, dans sa soixante sixième année, à son domicile, à *Paris*, 112 ter, avenue de Suffren.

M. Loth avait pris une grande part à la vie politique du Pas-de-Calais ; il appartenait au parti radical-socialiste.

La prochaine Réunion de la Petite-Entente

Bucarest, 6. — A Bucarest on n'attache pas une importance particulière à la prochaine réunion de la petite entente. On considère qu'on procédera à Belgrade à un simple échange de vues sur la situation générale et qu'on y fixera l'attitude de la petite entente sur quelques points de détail concernant l'emprunt hongrois.

Le ministre des Affaires étrangères dément la nouvelle répandue par certains journaux et selon laquelle il serait question d'élargir l'alliance Franco-Tchéco-Slovaque.

M. Duca a fait à la presse une déclaration tendant à réduire l'importance de la conférence de Belgrade aux proportions d'une simple réunion périodique de la petite entente, ne comprenant rien de spécialement intéressant dans son ordre du jour.

Situation améliorée avec le Reich

LE CONTROLE MILITAIRE REPRENDRA EN ALLEMAGNE LE 10 JANVIER

Paris, 6. — Les opérations de la Commission interalliée de contrôle militaire en Allemagne reprendront le 10 janvier. La conférence des ambassadeurs s'est longuement occupée de la question dans sa séance d'hier matin et a pris connaissance des dispositions meilleures du gouvernement allemand qui ont été confirmées à Berlin dans la soirée par une note officieuse.

Le gouvernement du Reich souligne qu'il serait préférable, afin d'éviter tout incident dont il serait responsable, que les membres de la commission procèdent à leurs enquêtes sans revêtir leurs uniformes.

PAS D'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A PARIS

Paris, 6. — On a annoncé hier que MM. von Hoesch et von Keller étaient nommés : l'un ambassadeur d'Allemagne à Paris, l'autre ministre à Bruxelles, et que M. Stahmer allait quitter l'ambassade de Londres.

Une dépêche de Berlin dément l'exactitude de ces informations.

RENTRÉE PARLEMENTAIRE DEMAIN MARDI

Paris, 6. — Demain deuxième mardi de janvier, à 14 heures sans convocation, de plein droit, ainsi que le veut la Constitution même, les Chambres rentreront pour tenir la session ordinaire de 1924.

ECRASÉ ET TUÉ DANS LA MINE

Clermont-Ferrand, 6. — Aux mines de Messeix, un éboulement s'est produit dans une galerie et le mineur Juillard Marie, père de cinq enfants, a été tué net.

M. REGNIER, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL de PREFECTURE du NORD

Paris, 6. — *L'Officiel* annonce que M. Régnier, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir pendant l'année 1924, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du Nord.

RÉVOLVERISÉS DANS L'ENTREPOT OU ILS S'ÉTAIENT RÉFUGIÉS

Marseille, 6. — Deux déserteurs espagnols, Luis Gonzalès Villamia et José Crespo, tous deux sans domicile, surpris cette nuit dans un entrepôt rue Guérin, ont été blessés à coups de revolver par le fils du concierge Vincent Cimmino, âgé de 12 ans.

L'état du premier qui a reçu une balle au ventre, est très grave. Tous deux ont été conduit à la Conception, salle des consignes. Vincent *Cimmino* a été laissé en liberté.

LES JOYAUX DE LA COURONNE DE PERSE SERONT VENDUS A L'ENCAN

Londres, 6. — Une dépêche de Téhéran à l'agence Reuter annonce que le gouvernement persan a décidé de vendre une partie des joyaux de la couronne et d'autres objets de valeur. Le montant de la vente sera consacré à la construction de chemins de fer.

Les joyaux de la couronne persane ont été inventoriés, il y a quelques années et estimés à sept millions de livres sterling (plus de 550 millions de francs). Ils comprennent plusieurs merveilleux diamants dont le *Darya in Noor* ou *Océan de Lumière*, qui pèse 186 carats et qui, d'après la tradition, aurait formé, avec le fameux *Koh i Noor*, les yeux d'un paon sacré.

LISEZ

NOTRE ALMANACH

Le mieux illustré, le plus amusant en vente chez tous nos vendeurs et dépositaires :

1 FR. 50

Les gros, les maigres, les amoureux, les locataires, les hésitants, les jeunes filles à marier, les artistes, les hommes d'affaires ; tout le monde en voudra consulter

Le dé de l'oracle

qui renseigne sur toutes les questions, prévoit l'avenir, lève le voile de la destinée, « LE DE DE L'ORACLE » est publié dans

NOTRE ALMANACH

est en vente partout

1 FR. 50

Réclamez-le à tous nos vendeurs.

Le Directeur de la Mutualité A LILLE

M. Gaston Roussel a visité les installations et les Habitations de l'Union départementale

Venu inopinément à Lille, comme il l'avait fait l'an dernier à Montpellier et Lyon, l'actif Directeur de la Mutualité française au Ministère de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociales, a visité les services de l'Union départementale, nouvellement installés boulevard de la Liberté, et le groupe de 51 habitations à bon marché qu'elle fait édifier à Lambersart.

M. GASTON ROUSSEL

M. Gaston Roussel, qui était accompagné de M. Georges Petit, président de l'Union et de M. Adolphe Duvivier, vice-président, s'est montré très satisfait de sa visite. Il a vivement félicité, en la personne de son éminent président, M. Georges Petit, toute l'Union Mutuelle du Nord pour son œuvre remarquable de solidarité sociale et de ses efforts réalisateurs.

Le dramatique suicide d'un teinturier de Caudry

Dans la nuit de samedi à Dimanche, vers 2 heures, Mme Philippe, habitant au hameau du Petit Caudry, à l'angle du chemin qui mène à Béthencourt, était réveillée en sursaut par son mari, Henri Philippe, dit « Noël », teinturier, celui-ci qui était couché à ses côtés, se leva, en criant : « C'est fini cette fois, je veux mourir ». En effet, le teinturier se *mettait* en devoir d'accomplir sa funeste détermination ; il ouvrit un meuble et s'arma d'un rasoir avec lequel il se porta un premier coup à la gorge.

Affolée, Mme Philippe se précipita sur son mari pour le désarmer, mais, dans une courte lutte qui s'ensuivit, elle fut grièvement blessée à la main par l'arme tranchante.

Le désespéré se porta encore deux coups de rasoir au cou qui entaillèrent profondément les chairs, puis brusquement, il ouvrit l'une des fenêtres de la chambre à coucher, enjamba l'appui et tout ensanglanté, se précipita dans la citerne de l'habitation.

Un voisin, M. Waxin Antoine, se rendit à ses appels et explora en vain la surface de l'eau qui était redevenue calme.

Malheureusement, il existe dans les campagnes un préjugé disant que les suicides doivent être constatés par la police. On alla quérir un agent, M. Delacourt, qui demeure non loin de là.

On fit alors appel à un puisatier, M. Declsiy, de Béthencourt, qui parvint à retrouver le corps. Il était six heures et demie quand le corps du désespéré fut ramené à la surface.

M. Henri Philippe, âgé de 57 ans, est père de deux enfants, il a été victime d'un grave accident de travail et depuis, il s'adonnait à la boisson et l'on croit que c'est par suite d'un accès de fièvre chaude due à l'absorption de liqueurs, qu'il a mis fin à ses jours.

Disparition d'un Tourquennois

On signale la disparition de M. Jean Vercoutère, 67 ans, journalier, demeurant avec ses enfants, rue de Roncq, 44, lequel a quitté son domicile samedi matin, et il n'y a plus reparu.

Depuis quelque temps cet homme donnait des signes de dérangements cérébraux.

Signalement : Taille 1 m. 70, cheveux grisonnants, vêtu d'un pantalon et d'une veste en toile bleue, d'un pardessus gris, et coiffé d'une casquette noire genre «jockey».

EN DEUX LIGNES

Paris. — Léon Aguétruc, chiffonnier, a dérobé 25.000 francs de fourrures. Il a été arrêté.

Aurillac. — Sa femme refusant reprendre vie comm. son mari lui brisa la tête à coups sabot.

Alexandrie. — *Grand* dîner offert par la ville en l'honneur de Cécile Sorel.

LA VIE TOUJOURS PLUS CHÈRE

Le maire de Coudekerque veut baisser le prix du pain

UN ARRETE PREFECTORAL L'EN EMPECHE

On se souvient que le maire de Coudekerque-Branche avait fait publier un arrêté aux termes duquel le pain ne devait être vendu plus de 1 fr. 15 le kilo dans sa commune.

Devant le recours des boulangers le préfet du Nord a pris la décision suivante :

Vu l'article 30, titre Ier, de la loi du 19 juillet 1791, concernant la taxe du pain ; Vu le recours présenté par les boulangers de Coudekerque-Branche contre la décision du maire de cette commune, qui a taxé à 1 fr. 15 le prix du pain ; Vu l'avis de M. le sous-préfet de Dunkerque, en date du 31 décembre 1923.

Considérant qu'en raison du taux actuel des farines ce prix ne comporte pas une rémunération équitable pour le boulanger.

Arrête : Article Ier. — L'arrêté de M. le maire de Coudekerque-Branche fixant à 1 fr. 15 le prix du pain est annulé. — Article 2 : M. le sous-préfet de Dunkerque est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour mettre un frein à la hausse des farines

LA SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANE EST UNE MESURE NECESSAIRE

Paris, 6. — On signale que l'intendant général Rimbert a fait appeler dans son cabinet M. Proust, président du syndicat général de la Bourse de Commerce et M. Moyer, président du Syndicat des Farines et leur a demandé de faire tout ce qui était possible pour mettre un frein à la hausse du blé et des farines.

Les deux présidents ont assuré le gouvernement de leur concours le plus complet, mais ils ont exprimé l'avis que désormais la seule mesure susceptible de donner des résultats, était la suppression des droits de douane sur le blé.

M. Proust au cours de la séance de la Bourse de Commerce d'hier, est monté à la tribune pour rendre compte de l'entrevue avec M. Rimbert et il a fait appel au patriotisme de ses collègues pour seconder le gouvernement dans sa lutte contre la hausse.

On a ajouté que le Conseil des ministres mardi prochain, sera saisi de la question et aussi de celle qui concerne la suppression des droits de douane sur le sucre.

D'après l' « Homme Libre », le gouvernement envisagerait également la réquisition des blés.

Les mutilés exigent...

Le Conseil National de l'Association générale des Mutilés de la guerre a décidé aujourd'hui d'exiger que les candidats qui se seront ralliés au programme minimum des revendications présentées par les Associations de victimes de la guerre et d'anciens combattants s'obligent à faire aboutir ces revendications dans un délai minimum de deux ans, passé lequel, ils s'engagent à donner leur adhésion aux projets de loi qui leur seraient présentés par les Associations intéressées.

Le programme arrêté tient compte de la situation des gazés, des tuberculeux, des veuves non remariées, des ascendants, pupilles, etc.

REMBOURSEMENTS A VUE A LA CAISSE D'EPARGNE

La Caisse nationale d'épargne rappelle que depuis le 1er mars 1923, les titulaires de livrets peuvent obtenir des remboursements à vue au bureau de poste qu'ils ont spécialement désigné.

Ce nouveau service permet aux déposants de toucher immédiatement les sommes dont ils ont besoin alors que, quand ils demandent des remboursements par poste, ils n'en reçoivent le montant qu'après un délai de 24 à 48 heures, auquel s'ajoute l'inconvénient d'un double déplacement.

Des notices, fournissant tous renseignements utiles sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

DERNIERE HEURE

Les droits de douane sur les blés sont abaissés

Paris, 6. — Un décret, contresigné par le Président du Conseil, le Ministre des Finances, le Ministre du Commerce et le Ministre de l'Agriculture et qui paraîtra au « Journal Officiel », suspend jusqu'à nouvel ordre et au plus tard jusqu'au 1er Août 1924, l'application du coefficient de majoration des droits de douane sur les blés.

En conséquence le droit se trouve abaissé de 14 à 7 fr. par quintal.

Cette mesure est motivée par la hausse des cours des blés qui a suivi elle-même la tension des changes. Le Gouvernement a estimé qu'étant donné le prix des blés, cet abaissement des droits pouvait être effectué sans nuire aux intérêts de l'Agriculture.

---

avez été assez bonne pour m'écouter et pour me croire !... si vous saviez l'atroce supplice par lequel vous m'avez fait passer en me chassant devant cet homme, devant ce prince que vous aimiez alors !... et quelle joie, quel bonheur sont les miens à présent que vous voulez bien me permettre de vous approcher à nouveau et de vous dire enfin ce que je répète tout bas depuis des jours et des nuits : que je vous aime pour toute ma vie et pour toute la vôtre, Diane !

Il ne la regardait plus. Il ne voyait pas que la stupéfaction qui s'était d'abord peinte sur son visage se transformait peu à peu en une expression de froide colère et de sourde rage qui allait éclater tout à l'heure. Il ne la regardait plus, car il avait fermé les yeux et il semblait lire dans les arcanes les plus secrets de son âme et de son cœur pour lui répéter religieusement ce qui s'y trouvait écrit.

— Ah ! vous revoir ! vous toucher ! Etre tout proche de vous ! Vivre dans votre parfum ! Vous respirer et vous aimer, Diane ! Quand j'ai su que vous seriez là, et que vous seriez là pour moi, m'attendant, moi, moi, Pold, ce pauvre petit garçon que je suis... il y avait de quoi devenir fou ! Et je me demande, Diane, si je ne le suis déjà !

Il rouvrit les yeux. Il vit son regard de colère.

— Ah ! pourquoi m'accueillez-vous ainsi, Diane ? M'avez-vous donc donné toute cette joie pour me la retirer si tôt ? Vous ai-je offensée... J'ai aimé... ou plutôt... non... je n'ai pas aimé... je me suis laissé aller à l'amour d'une femme... je n'ai pas été assez fort pour la repousser... et je suis coupable... Mais vous me pardonnez... Cette femme n'a pu détacher une seconde ma pensée de votre image, de votre souvenir, Diane !

Diane n'était pas touchée le moins du monde de tant de supplications et de telles protestations d'amour.

Sa colère finit par éclater :

— Enfin, que faites-vous ici ? Répondez !

Pold eut un étonnement sans bornes :

— Ce que je fais ici ?...

— Allons, je vous écoute. Parlez ! Je suis très pressée... très pressée de me débarrasser de vous, monsieur, très pressée de vous voir fuir d'ici ! Comment y êtes-vous venu ? Comment avez-vous su que j'y *étais* ?

Pold, à son tour, ne pouvait plus prononcer une parole.

— Répondrez-vous ? fit-elle encore plus durement.

— Mais Diane...

— Eh bien ?

— Vous me demandez comment je me suis introduit ici... Mais... mais je suis ici chez moi !

— Chez vous ?

— Parbleu ! Vous ne le saviez pas ?

Pold expliqua comment il était chez lui, comment cette chambre était la sienne, et Diane, qui comprenait de moins en moins, mais dont la colère se calmait pour faire place à un commencement de terreur irraisonnée, Diane sortit de son corsage la lettre d'Arnoldson et la tendit à Pold.

— C'est lui qui m'a fait venir ici, c'est Arnoldson qui m'a conduite ici. J'attendais Agra. Il ne vient pas, et c'est vous qui venez. Que signifie *tout ceci* ? Oh ! c'est étrange, bien étrange !

Pold avait lu et poussait des exclamations de rage.

— Et moi, c'est Arnoldson, s'écria-t-il, qui m'a ordonné de me rendre à Paris ce soir ! Il m'avait promis que vous seriez à moi ! Il s'était chargé de vous amener ici. Le concierge, sans doute, qui possède les clefs de cet appartement, vous a introduite chez moi sur ses indications. Mais, s'il m'a dit que vous seriez chez moi ce soir, il m'avait dit aussi *que vous y* seriez pour moi. Et voilà que j'apprends que vous y êtes... pour

le prince Agra !... Diane ! Diane ! vous attendiez le prince Agra et vous étiez certainement bien joyeuse de l'attendre pour m'avoir montré tant de froideur et tant de colère, à moi qui suis venu à sa place ! Diane ! Diane ! aimeriez-vous donc encore cet homme ?...

Diane eut un pâle sourire :

— Pouvez-vous en douter ?... Je l'adore plus que jamais depuis qu'il me fait tant souffrir... et chaque *blessure* qu'il me fait au cœur augmente mon amour... Chaque minute qui s'écoule me le rend plus cher et plus précieux... Ah ! l'on ne désire vraiment avec tant de force... que ce que l'on n'a pas... que ce que l'on n'aura peut-être jamais !...

Diane se parlait à elle-même. Pold l'écoutait, et son regard exprimait une épouvante grandissante.

— Oh ! alors, pourquoi cet homme m'a-t-il menti ? Pourquoi m'a-t-il dit que vous n'aimiez plus le prince Agra ? Pourquoi veut-il a-t-il menti, à vous ? Pourquoi ment-il à tout le monde ? Et quel est donc son dessein en nous réunissant ici ? Par pitié, madame, si vous vous en doutez, dites-le-moi !

— Son dessein ?

Diane ne le devinait point, mais, maintenant, elle plaignait Pold de tout son cœur, car elle comprenait que, quel que fût le dessein d'Arnoldson, il devait être terrible pour Pold. Elle voyait bien qu'il poursuivait le fils d'une haine dont elle ne s'expliquait pas bien les raisons, comme il avait, de connivence avec Agra, préparé la ruine et la démence amoureuse du père.

— Son dessein ? répéta-t-elle... Le sais-je, moi ?... Il vous a dit que je n'aimais plus le prince ?

— Certes !

— Et que, peut-être, n'aimant plus le prince, je serais toute disposée à ne point vous repousser ?...

— Il me l'a fait comprendre...

Et Pold prit une grande résolution :

— Ecoutez, Diane : il faut que vous sachiez tout. Cet homme m'a dit que le prince voulait rompre avec vous, mais que cela lui était fort difficile, parce que vous le teniez avec certaines lettres de lui fort compromettantes !

— Des lettres de lui ? des lettres du prince ? s'écria Diane. Mais je n'en ai qu'une, et fort insignifiante...

— Voyons ! voyons ! fit Pold... Soyons calmes... car, ma parole... je vais devenir fou...

— Mais je vous jure que je n'ai pas de lettres du prince...

— Des lettres fort compromettantes avec lesquelles vous le faisiez chanter !...

Diane bondit :

— Je fais chanter le prince ?

— Mais c'est ce qu'il m'a dit ! Vous lui demandiez des sommes considérables en échange de ces lettres...

— Mais c'est un mensonge abominable !

— Arnoldson ajouta même, quand il me raconta cette histoire, reprit plus froidement Pold, que, s'il n'avait pas ces lettres dans les vingt-quatre heures, il vous faisait arrêter.

Diane n'était pas sur le point de devenir folle : elle l'était !... Elle avait des gestes inconscients, l'œil hagard ; elle se promenait dans la chambre en renversant les meubles. Elle se mordait les lèvres jusqu'au sang... Oui, elle sentait que sa raison s'enfuyait et qu'elle était suspendue au-dessus d'un abîme où peut-être elle allait sombrer avec Pold...

Celui-ci la supplia de se calmer et de l'entendre. Quand il l'eût vue plus calme en face de lui, il dit :

— Voyons, Diane, vous ne vous souvenez donc plus ? Cela est tout à fait impossible... Vous dites que vous n'avez pas de lettres du prince... C'est exact à cette heure, mais, il y a quelques jours, vous les aviez...

— Mais c'est fantastique !... Où étaient-elles, ces lettres, que je n'ai jamais vues ?...

Pold, qui avait reconquis tout son sang-froid, déclara :

— Dans le secrétaire de votre chambre.

— Malheureux ! Mais ces lettres sont des lettres de votre père !...

Pold crut avoir mal entendu :

— De mon père ?...

— Eh ! oui ! Des lettres d'amour de votre père, vous dis-je, car votre père m'aimait, comme vous m'aimez ! Car j'ai cette fatalité dans ma vie d'être aimée de tous ceux que je n'aime pas !...

Pold avait poussé un cri sauvage :

— Des lettres d'amour de mon père !...

Il demanda d'une voix rauque et saccadée :

— Mais ces lettres... ces lettres... étaient bien dans votre secrétaire ?...

— Je vous le jure !

— Eh bien, fit Pold, terriblement sombre, elles n'y sont plus !...

— Parce que ?

— Parce que je les ai volées !

— Vous ?

— Moi ! Par ordre d'Arnoldson, pour vous sauver de vous-même, pour que vous ne fussiez point dénoncée à la justice, j'ai livré à Arnoldson ces lettres, que je croyais du prince Agra, et qui étaient de mon père !

— Vous avez fait cela ?

— Je l'ai fait !...

Il y eut un court silence.

— Oh ! oh ! reprit Diane, voilà qui est grave, très grave...

— Que pensez-vous qu'il en puisse résulter ? demanda Pold en tremblant.

— Je ne sais, mon ami, et c'est cela qui fait que la situation est très grave...

— Vrai, fit Pold, elle m'épouvante ! car cet homme avait un but... Ah ! connaître le but de cet homme !

— Je ne sais qu'une chose, fit Diane ; c'est que cet homme exerce sur toute votre famille une œuvre terrible de vengeance...

— Comment a-t-il à se venger de nous ? Que lui avons-nous fait ?

— Ne me demandez point autre chose que ce que je vous dis, Pold, car je ne sais rien de plus. Mais cela, je le sais bien. Il a voulu se venger sur votre père. Il y a réussi, croyez-moi... Je vois maintenant qu'il va se venger sur vous, et je vous en avertis. Je ne devrais pas vous en avertir, car il y va de ma sécurité ! Car il faut être avec cet homme si l'on tient à la vie, Pold, si l'on tient au bonheur... Je vois, je sens qu'il est terrible et que rien ne saurait lui résister... Ecoutez-moi, suivez mon conseil, le conseil que je vous donne et que me dicte la pitié que votre sort m'inspire, Pold. Fuyez ! fuyez loin ! Ne me revoyez jamais plus !... Et, surtout, ne vous retrouvez jamais sur le chemin de cet homme !

— Oh ! oui ! s'écria Pold... Fuyons !... Fuyons !...

Diane l'arrêta et lui dit encore, très grave :

— Fuyez ! Quittez la France, vous et toute votre famille... Fuyez avec votre père et votre sœur, votre mère !...

— Eh ! quoi ! après s'être attaqué à mon père et à moi, oserait-il s'attaquer à ma sœur ?... Et que pourrait-il contre ma mère ?

— Vous ne savez point l'idée qui m'est venue, Pold ?

— Non. Mais dites-la... Nous sommes à une heure sinistre où toutes les idées sont précieuses...

— Il m'est venu cette idée que, s'il a voulu les lettres de votre père (et vraiment je ne vois point quel autre usage il eût pu en faire), c'était, sans doute, qu'il voulait les montrer à votre mère...

Le visage de Pold exprime une douleur tellement effrayante que Diane ne put retenir ses larmes.

Il dit, d'une voix qui n'était qu'un souffle :

(*A suivre*).